



**DISPOSITIF DE VIABILITÉ  
HIVERNALE SUR LES ROUTES  
DE LOIR-ET-CHER**

**Hiver 2021-2022**

## SOMMAIRE

### I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Un réseau routier sûr et de qualité : une priorité pour le département
2. Le conseil départemental mobilisé pour la sécurité de tous
3. Les objectifs du plan de viabilité hivernale

### II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention
2. Cartographie du département
3. Information des usagers en temps réel



## I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

### 1. Un réseau routier sûr et de qualité : une priorité pour le département

**Mardi 30 novembre 2021, Bernard Pillefer, 4<sup>e</sup> vice-président chargé des routes, des mobilités, des réseaux et du très haut débit, a présenté le dispositif de viabilité hivernale activé en Loir-et-Cher du lundi 29 novembre 2021 au lundi 28 février 2022.**

L'occasion de rappeler que le conseil départemental s'engage tout au long de l'année pour garantir aux Loir-et-Chériens des déplacements sûrs et fluides sur un réseau routier de qualité. Les agents départementaux sont prêts à intervenir rapidement sur tout le territoire, 24h/24 et 7j/7.

**« Le conseil départemental consacre 27,6 millions d'euros de son budget pour concevoir, construire, entretenir et sécuriser le réseau routier départemental. En période hivernale, nous sommes particulièrement attentifs aux aléas climatiques et aux conditions de circulation. Nous mettons tout en oeuvre pour que notre réseau soit praticable en toute sécurité »** précise Bernard Pillefer.

### 2. Le conseil départemental mobilisé pour la sécurité de tous

Dans le cadre de ses compétences, le conseil départemental est chargé de mettre en place une organisation spécifique pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des **3 424 km de routes départementales**.

Pour faire face aux intempéries hivernales (plus particulièrement le verglas et la neige) et assurer la sécurité routière dans le Loir-et-Cher, un dispositif spécial est mis en place.

Chaque année, l'organisation et les plans d'intervention sont mis à jour afin que chaque division routes du département soit prête à agir au plus vite et au mieux.

**Une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher a été également signée pour assurer le salage et le déneigement des routes limitrophes.**

En Loir-et-Cher, le dispositif s'appuie sur 11 centres d'intervention répartis sur 3 Divisions Routes et le Parc routier :

- la **Division Routes Nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Beauce-la-Romaine) ;
- la **Division Routes Centre** (Blois, Dhuizon et Pontlevoy) ;
- la **Division Routes Sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan) ;
- le **Parc routier**.

**Objectif : garantir le désenclavement de chaque commune et des principaux sites d'activité dans les 24 heures après une chute de neige.**

## Quelques chiffres clés sur le plan de viabilité hivernale

- Près de 200 agents du département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du **29 novembre 2021** au **28 février 2022**.
- Un stock de sel initial de 3 500 tonnes pour parer à un événement neigeux exceptionnel d'une semaine.
- 17 camions équipés de saleuses et de lames interviennent sur 18 circuits dont un circuit préventif traitant certains ponts et axes sensibles de la périphérie blésoise.
- **2 500 tonnes répandus au cours d'un hiver « moyen ».**
- **Coût pour un hiver « moyen » : 700 000 €.**
- **Bilan de l'hiver 2020/2021 (particulièrement doux) :**
  - > **1 900 tonnes de sel utilisées.**
  - > **Coût total (hors frais de personnel des divisions) : 665 000 €.**

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes, par l'Etat sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

### **3. Les objectifs du plan de viabilité hivernale**

Pour mettre en place son plan de viabilité hivernale, le département définit les objectifs de traitement du réseau routier et affecte les moyens correspondants selon les priorités définies qui sont :

- le traitement des axes structurants du département ;
- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collèges, y compris les liaisons situées sur voies communales.

## II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

### 1. Routes départementales : les niveaux d'intervention

*« Nous assurons l'entretien de l'intégralité des routes départementales et mettons en œuvre un dispositif de viabilité hivernale optimal pour que tous les Loir-et-Chériens puissent effectuer leurs déplacements dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, nous nous engageons à réagir vite et à intervenir partout dans le département »* explique Bernard Pillefer.

Le dispositif d'intervention s'organise en 3 niveaux de priorité (cf.2.Cartographie) :

- Le réseau **priorité I** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et dans un délai de 10 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour le désenclavement du bourg du Châtillon-sur-Cher et les accès à un certain nombre de collèges, desservis à partir du réseau de priorité I.

**Ce réseau est constitué de 1 154 km de routes départementales et 15 km de voies communales.**

- Le réseau **priorité I-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et dans un délai de 24 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité I.

**Ce réseau est constitué de 1 167 km de routes départementales et de 6 km de voies communales.**

- Le réseau **priorité II de 1 103 km**, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie.

**Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux** issus de notre fournisseur de données météorologiques qui adresse au conseil départemental trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

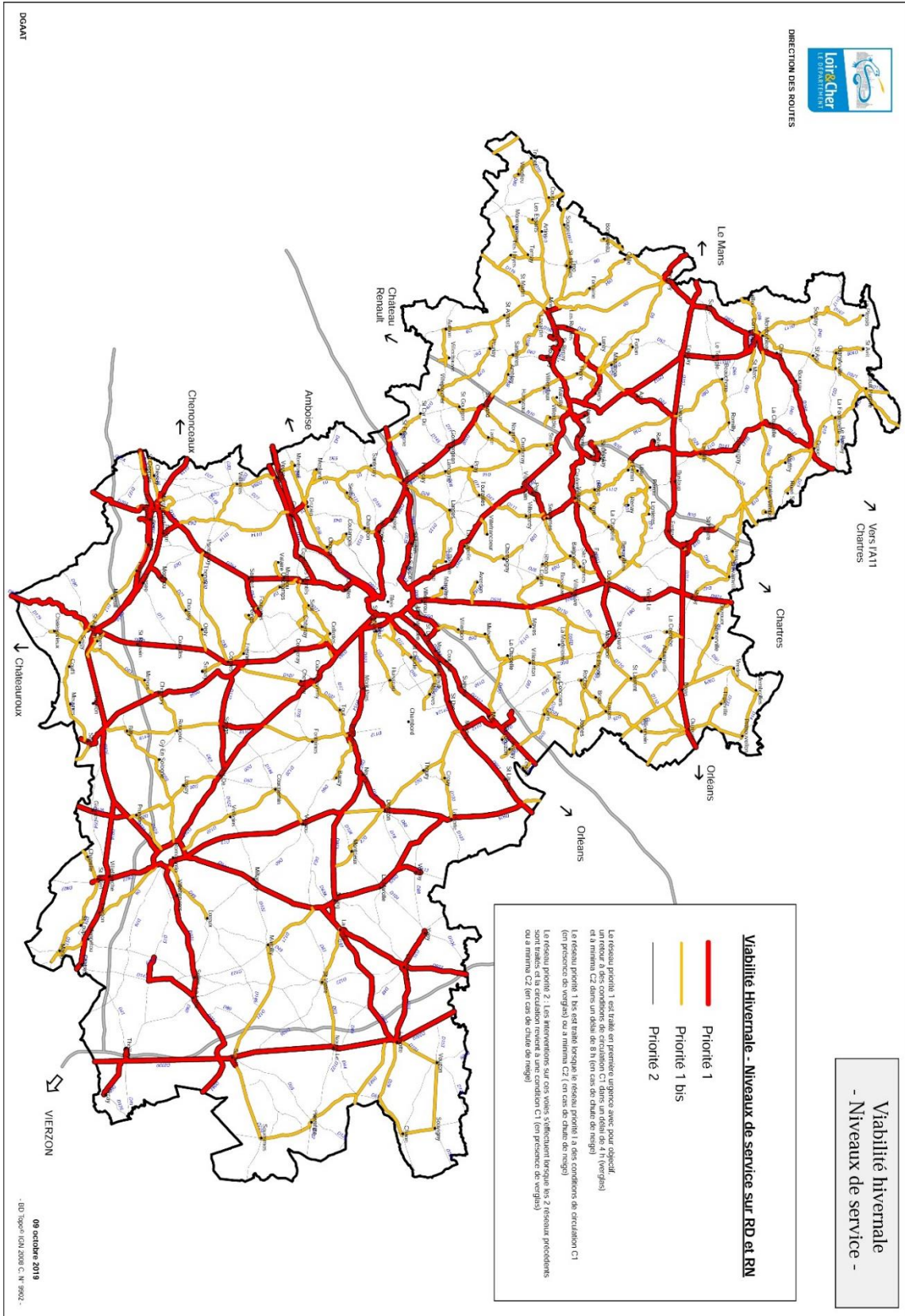
Pour compléter le dispositif d'aide à la décision, 3 stations météo fixes ont été installées sur le département : à Epuisay sur la RD357, à Lamotte-Beuvron sur la RD2020 et à Blois sur la RD956 (Pont Charles-de-Gaulle).

## DOSSIER PRESSE

**Des recueils d'information sont également fournis par les patrouilleurs de chacune des divisions Routes** (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route).

C'est l'action combinée des fondants routiers employés (salage des routes) et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulaire. Quant à la neige, elle est délogée à l'aide d'une lame de déneigement adaptable sur chacune des saieuses.

## 2. Cartographie du département





### 3. Information des usagers en temps réel

Un large dispositif de communication est mis en place afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales. Pour cela, **une astreinte permanente est mise en place durant la période d'activation du service hivernal.**

Cette astreinte est assurée, par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules de chaque division, par les agents du service sécurité gestion et entretien de la direction des routes et des mobilités ainsi que par les agents du parc routier. Elle permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernale **grâce à des recueils d'informations de terrain** qui viennent compléter les données apportées par notre fournisseur de données météorologiques.

Les informations sont relayées très rapidement par les moyens de communication suivants :

- **Internet** : les informations sont diffusées sur les sites [departement41.fr](http://departement41.fr) et [route41.fr](http://route41.fr). On y retrouve toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation.

**Route41 est un e-service dédié aux routes départementales** : trafic, travaux, info en direct, alertes météo... On y retrouve tout au long de l'année toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation.

- **Les radios** : tous les jours les radios Sweet FM et RCF diffusent les messages d'alertes du conseil départemental. Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes climatiques :
  - un message générique lorsque les conditions météo sont normales. Il invite les Loir-et-Chériens à se rendre sur [route41.fr](http://route41.fr) pour connaître en temps réel l'état des routes.
  - des messages d'alertes quand la circulation est difficile à cause des mauvaises conditions climatiques et que des opérations de sécurisation des routes sont en cours.
- **Les médias** : en cas d'intempéries prolongées, un dispositif d'alerte est envisageable avec La Nouvelle République, TV Tours, France 3-Centre Val de Loire.